



CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Rapport de la 137^e session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2023)

Résumé

Dans le rapport de sa 137^e session, le Comité du Programme:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques** concernant: les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025; et le Plan de travail à horizon mobile (actualisé) relatif aux évaluations;
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation**, ses conclusions concernant: l'évaluation de la contribution de la FAO à la vie aquatique (ODD 14) et la Réponse de la Direction; le rapport de suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO concernant le nexus action humanitaire-développement-paix; la contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition; le cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau; les informations actualisées sur les mesures prises par la FAO face aux défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire; et l'innovation et les technologies comme accélérateurs: modèle d'activité de la FAO adapté aux objectifs fixés pour garantir une transformation inclusive, efficace, résiliente et durable des systèmes agroalimentaires;
- 3) **informe le Conseil** des réflexions des membres du Comité du Programme concernant: les informations actualisées sur l'initiative «Un pays, un produit prioritaire»; les informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main; l'initiative Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS); le renforcement des interfaces entre science et politiques au service des systèmes agroalimentaires; les résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité; les résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la mécanisation agricole durable; la feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action; la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
 - a) le Plan de travail à horizon mobile (actualisé) relatif aux évaluations;
 - b) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025;
- 2) **approuver** les conclusions du Comité concernant:
 - a) l'évaluation de la contribution de la FAO à la vie aquatique (ODD 14) et la Réponse de la Direction ;
 - b) le rapport de suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la concernant le nexus action humanitaire-développement-paix;
 - c) la contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition;
 - d) le cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau;
 - e) les informations actualisées sur les mesures prises par la FAO face aux défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire;
 - f) l'innovation et les technologies comme accélérateurs: modèle d'activité de la FAO adapté aux objectifs fixés pour garantir une transformation inclusive, efficace, résiliente et durable des systèmes agroalimentaires;
- 3) **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
 - a) les informations actualisées sur l'initiative «Un pays, un produit prioritaire»;
 - b) les informations actualisées l'Initiative Main dans la main;
 - c) l'initiative Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS);
 - d) le renforcement des interfaces entre science et politiques au service des systèmes agroalimentaires;
 - e) les résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité;
 - f) les résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la mécanisation agricole durable;
 - g) la feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action;
 - h) la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Adresse électronique: Jiani.Tian@fao.org

Introduction

1. Le Comité du Programme a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 137^e session.
2. Outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

M ^{me} Nosipho Nausca Jean Jezile (Afrique du Sud)	M ^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande)
M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine)	M. Marcel Beukeboom (Pays-Bas [Royaume des])
M ^{me} Carla Barroso Carneiro (Brésil) ¹	M ^{me} Jacqueline Boniface Mbuya (République-Unie de Tanzanie)
M. Maarten de Groot (Canada)	M ^{me} Sadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)
M. Shindo Mitsuaki (Japon) ²	M ^{me} Krisztina Bende (Suisse)
M. Abdul Rahman Bin Abdul Wahab (Malaisie)	

I. Élection du vice-président pour la période allant de novembre 2023 à juin 2025

3. Le Comité a décidé à l'unanimité d'élire M^{me} Nosipho Nausca Jean Jezile (Afrique du Sud) Vice-Présidente du Comité du Programme pour le reste de son mandat (novembre 2023 - juin 2025).

II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

4. Le Comité est convenu d'ajouter une présentation orale sur l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO au titre du point 21, *Questions diverses*.

III. Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements

5. Le Comité:
 - a) a réaffirmé, dans le droit fil du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qu'il convient d'appliquer une approche systémique dans tous les domaines d'action relevant du mandat de l'Organisation et d'en rendre compte dans son Programme et dans son budget. En conséquence, la FAO repère les arbitrages à réaliser et envisage de décroïsonner ses activités. Cette stratégie axée sur les systèmes agroalimentaires est ancrée dans un système multilatéral plus ouvert et plus efficace, qui cherche les effets de synergies et la complémentarité avec d'autres institutions spécialisées et organismes des Nations Unies;
 - b) a accueilli favorablement le document qui reprend les indications et les décisions de la Conférence relatives au Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et au Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025;
 - c) a rappelé le rôle important des activités normatives et des statistiques scientifiques fondées sur des données factuelles et s'est réjoui d'obtenir l'assurance que la FAO continuera de tirer parti de son avantage comparatif en ce qui concerne l'établissement de normes fondées sur des données scientifiques et factuelles, notamment par l'intermédiaire du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de sa solution ePhyto, ainsi qu'en matière de biens publics mondiaux dans le domaine des données et des statistiques, y compris en modernisant les fonctions statistiques;

¹ M. Arnaldo de Baena Fernandes a été désigné pour remplacer M^{me} Carla Barroso Carneiro pendant une partie de la session.

² M. Shindo Mitsuaki a été désigné pour remplacer M. Kuraya Yoshihiro pendant la durée restante du mandat de membre du Comité du Programme.

- d) a rappelé l'importance du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et a encouragé l'utilisation et la diffusion des produits issus du CSA, notamment au sein du Cadre de résultats, le cas échéant;
- e) a mis en lumière le renforcement et l'élargissement des partenariats et des alliances stratégiques, et a rappelé qu'il importait de renforcer les accords de partenariat au service des domaines prioritaires du Programme (DPP);
- f) est convenu du rôle important et indispensable de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la réalisation du Programme 2030 et a prié instamment la FAO d'intensifier et de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en particulier par l'accroissement et l'élargissement des partenariats;
- g) a fait valoir qu'il importait de continuer à renforcer l'intégration et la promotion de l'autonomisation des jeunes et des femmes rurales et de l'égalité femmes-hommes, tant au sein de l'Organisation que dans les activités relevant de son mandat;
- h) a recommandé à la FAO d'étudier d'autres propositions qui permettraient de mettre en place les actions programmatiques devant découler de la création d'un bureau des jeunes et des femmes, notamment leurs incidences budgétaires, en vue de les présenter au Conseil à sa 174^e session;
- i) a salué la transition de la fonction de gestion des partenariats avec le secteur privé, qui passe de la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) à la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU), et a encouragé la Direction à continuer de tirer parti des connaissances et des technologies du secteur privé;
- j) a félicité la FAO pour son action relative à la plateforme mondiale des écoles pratiques d'agriculture et a apporté son appui au transfert de la plateforme, qui relève à présent du Bureau de l'innovation (OIN) alors qu'elle était auparavant sous la responsabilité de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP);
- k) a souligné le rôle primordial des activités menées dans le cadre de l'approche «Une seule santé», qui jouent un rôle transversal à la FAO;
- l) a accueilli avec satisfaction la version actualisée du Cadre de résultats pour les domaines prioritaires du Programme (DPP) et l'objectif 5 (*annexe 1*), sachant que son exécution s'appuie sur toutes les sources de financement;
- m) a souligné qu'il importait que la Direction et les membres poursuivent le dialogue au sujet de toutes les sources de financement compte tenu de toute la gamme des ressources financières et a recommandé à la FAO de mettre au point une stratégie globale de financement de l'Organisation, qui comprend le recours aux contributions ordinaires et volontaires et la gestion des divers accords de financement de sorte qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation et de son cadre stratégique de façon efficace, efficiente et transparente;
- n) s'est dit satisfait qu'on lui ait confirmé que les pôles de connaissances et le musée et réseau mondial de l'alimentation et de l'agriculture n'auraient pas d'incidence sur le budget ordinaire.

IV. Évaluations – Plan de travail à horizon mobile (actualisé)

6. Le Comité:

- a) a pris note des progrès que le Bureau de l'évaluation (OED) avait accomplis dans les cinq domaines principaux de sa stratégie et dans la suite donnée aux recommandations issues d'audits antérieurs et de l'évaluation de la fonction d'évaluation;

- b) a approuvé le plan de travail actualisé relatif aux évaluations pour 2024-2027 tel qu'il figure dans le document portant la cote PC 137/2, étant entendu que le Bureau de l'évaluation réviserait le calendrier des évaluations sur la base des capacités opérationnelles et de nouvelles consultations informelles avec le Comité;
- c) a souligné que le plan de travail était un document évolutif et a dit attendre avec intérêt que de nouvelles versions lui soient présentées régulièrement pour examen lors de ses futures sessions;
- d) a recommandé que le Conseil approuve, à sa 174^e session, le plan de travail à horizon mobile relatif aux évaluations pour 2024-2027.

V. **Évaluation de la contribution de la FAO à la vie aquatique (ODD 14) et Réponse de la Direction**

7. Le Comité:

- a) a fait bon accueil au rapport d'évaluation ainsi qu'aux constatations et recommandations qui y sont formulées et a pris connaissance avec intérêt de la réponse de la Direction;
- b) a estimé que la FAO, forte de ses compétences techniques et de son pouvoir de mobilisation, se trouvait dans une position privilégiée pour contribuer à la concrétisation de l'ODD 14, notamment au moyen de l'élaboration et de la promotion de produits normatifs et de normes internationales;
- c) a reconnu la nécessité d'améliorer l'indicateur 14.6.1 et la méthodologie qui s'y rapporte, en particulier pour prendre en compte les situations qui ne sont pas incluses actuellement dans le questionnaire correspondant, et a recommandé que la FAO demande au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'évaluer, dans le cadre de son prochain examen complet prévu en 2025, la justesse et l'utilité des indicateurs qui sont sous la responsabilité de l'Organisation;
- d) a constaté qu'en dépit des efforts importants consentis par la FAO pour améliorer la qualité des données sur la pêche, il restait des lacunes dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne certaines activités de pêche artisanale;
- e) a salué la contribution essentielle de la FAO au renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la pêche et d'évaluation des stocks, a constaté et souligné que, malgré des efforts considérables et des progrès notables, la FAO pouvait encore remédier à un certain nombre de lacunes et d'incohérences persistantes dans les données qui en sapent la qualité, et a recommandé que la FAO élabore un programme à long terme pour renforcer ces capacités, qui sont indispensables pour améliorer la communication par les pays d'informations sur l'ODD 14;
- f) a invité la FAO à continuer de jouer un rôle moteur dans la transition vers des systèmes de production alimentaire durables en envisageant des approches intersectorielles qui tiennent compte des arbitrages à opérer entre les systèmes alimentaires pour réduire les risques d'externalités négatives et s'est félicité de ce que la FAO continuait de participer activement à divers forums internationaux;
- g) a souligné qu'il était important de veiller à ce que l'on respecte les exigences en matière de consentement libre, préalable et éclairé dans le cadre des projets de la FAO ayant des incidences sur les peuples autochtones;
- h) a recommandé que la FAO s'attache à renforcer le pouvoir d'action des parties prenantes clés, y compris des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des peuples autochtones, en mettant en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des genres et en élaborant des plans d'action en faveur des jeunes, des peuples autochtones et des

personnes handicapées qui permettent de valoriser et de mettre à profit les connaissances, les capacités et les besoins de ces différents groupes.

VI. Rapport de suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO concernant le nexus action humanitaire-développement-paix

8. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction le *Rapport de suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO concernant le nexus action humanitaire-développement-paix* et s'est félicité des mesures prises pour appliquer les recommandations issues de l'Évaluation, ainsi que des résultats obtenus et des modifications apportées à ce jour;
- b) a constaté que l'application intégrale des 40 recommandations subsidiaires issues de l'Évaluation prendrait du temps et se poursuivrait au-delà de la période 2022-2023 couverte par le rapport;
- c) a réaffirmé à quel point l'approche axée sur le nexus action humanitaire-développement-paix (nexus HDP) était importante pour la FAO s'agissant de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité moyennant une programmation conjointe, flexible et modulable faisant intervenir différentes parties prenantes;
- d) a reconnu que la FAO détenait des connaissances techniques et de l'expérience dans le contexte de l'action humanitaire comme dans celui de l'action en faveur du développement et qu'elle contribuait au maintien de la paix;
- e) a encouragé la FAO à continuer à travailler à l'ancrage institutionnel de l'approche axée sur le nexus HDP dans l'Organisation, notamment en renforçant les partenariats à tous les niveaux afin d'être mieux en mesure d'agir sur l'ensemble du nexus HDP et en continuant à prendre connaissance des pratiques et des expériences prometteuses et à les recenser afin d'éclairer le processus de généralisation des programmes comportant une approche axée sur le nexus HDP;
- f) a souligné qu'il importait d'élaborer et de mettre en place une politique de protection pour guider les activités de la FAO et s'est félicité des mesures concrètes déjà prises pour appliquer la politique de 2016 du Comité permanent interorganisations consacrée à la place centrale de la protection;
- g) a recommandé que la FAO redouble d'efforts pour élaborer une note de position de l'Organisation sur le nexus HDP et a fait remarquer que la suite des travaux sur ledit nexus en dépendait.

VII. Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition

9. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement le document présentant le Document 1 de l'Évaluation, qui porte sur la *contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à la sécurité alimentaire, à des systèmes agroalimentaires durables, à la nutrition et à des régimes alimentaires sains*;
- b) a constaté que le Document 1 mettait en lumière les principaux aspects de la contribution des aliments issus d'animaux terrestres à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- c) a reconnu des lacunes dans les données relatives aux risques et à la contribution du large éventail d'aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine, et a encouragé la FAO à continuer de travailler en partenariat avec des universités et des instituts de recherche nationaux, régionaux et internationaux, en veillant à une représentation régionale équilibrée, afin de s'appuyer sur des approches et des

connaissances diverses pour produire des éléments factuels qui permettent de combler les lacunes importantes en matière de données et de connaissances;

- d) a appelé à examiner les résultats contenus dans ce rapport en parallèle avec les documents de l'Évaluation qui seront publiés prochainement, dans le contexte du développement durable, en adoptant une approche axée sur les systèmes alimentaires durables, à l'appui d'une perspective systémique.

VIII. Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau

10. Le Comité:

- a) a félicité la FAO pour l'élaboration du cadre conceptuel complet pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau;
- b) a recommandé que le cadre conceptuel reconnaisse la contribution des peuples autochtones aux connaissances et aux pratiques importantes qui favorisent la conservation, la restauration et l'utilisation durable des terres, des sols et de l'eau;
- c) a constaté avec satisfaction que le cadre conceptuel prenait clairement en compte l'égalité des genres et a encouragé la FAO à veiller à ce que l'égalité des genres reste une priorité et soit intégrée dans toutes les résultantes;
- d) a recommandé une prise en compte plus explicite de la biodiversité dans la mise en œuvre du cadre conceptuel;
- e) s'est félicité de la collaboration et du travail coordonné sur une approche écosystémique avec les autres entités du système des Nations Unies concernées, notamment les organismes ayant leur siège à Rome, ainsi que des organisations internationales et les autres parties prenantes, et a encouragé la FAO à poursuivre et à renforcer cette collaboration et à étudier d'autres partenariats possibles susceptibles d'apporter une valeur ajoutée, en particulier dans des contextes locaux, afin que la mise en œuvre du cadre conceptuel apporte un meilleur soutien aux membres;
- f) a recommandé à la FAO de mettre en œuvre le cadre conceptuel au moyen des domaines prioritaires du Programme (DPP), des domaines d'impact à valeur ajoutée, de partenariats efficaces et de programmes et projets pertinents, notamment ceux relevant des fonds verticaux, en tenant compte des orientations des comités techniques, et a dit attendre avec intérêt d'autres observations de la Direction concernant les DPP qui seront ciblés pour un effet concret sur la gestion intégrée des ressources en terres, en sols et en eau au cours de l'exercice biennal, sachant que les ressources sont limitées, à la prochaine session du Comité du Programme;
- g) a reconnu la nécessité pour la FAO d'utiliser les concepts et les termes ayant fait l'objet d'un accord multilatéral à l'échelle du système des Nations Unies;
- h) a encouragé la FAO à mobiliser des ressources pour garantir une approche coordonnée de la fourniture, aux pays qui en feraient la demande, d'un appui technique adapté au contexte pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau.

IX. Informations actualisées sur les mesures prises par la FAO face aux défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire

11. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées concernant les mesures prises par la FAO face aux défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire, et s'est félicité du soutien apporté aux membres;

- b) s'est félicité que les fondements de l'insécurité alimentaire mondiale et l'ampleur des défis à relever pour concrétiser l'ODD 2³ aient été compris et a instamment prié la FAO de poursuivre le renforcement des collaborations et des actions coordonnées en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
- c) a salué les efforts déployés par la Direction afin de fournir des informations actualisées sur la situation d'urgence alimentaire à Gaza et dans le contexte d'autres conflits;
- d) a souligné que la multiplication des conflits, les ralentissements et les fléchissements économiques, les inégalités persistantes, la pauvreté, les dérèglements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité fragilisaient la sécurité alimentaire et la nutrition et avaient des effets préjudiciables sur la durabilité des systèmes agroalimentaires, et a insisté sur l'importance du rôle de la FAO dans le suivi et l'évaluation des incidences des crises sur la sécurité alimentaire mondiale, et plus particulièrement de leurs causes profondes;
- e) s'est félicité des propositions d'action et des initiatives techniques de la FAO visant à répondre aux défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et a demandé instamment à l'Organisation de poursuivre dans cette voie;
- f) a constaté les incidences des changements climatiques brusques, en particulier les répercussions du phénomène El Niño, sur les systèmes agroalimentaires, et a par conséquent encouragé la FAO à poursuivre ses activités d'appui en faveur du renforcement de la résilience;
- g) a souligné l'importance de la transparence des marchés, a insisté sur le fait qu'il fallait disposer en temps utile d'informations fiables sur les marchés, fournies entre autres par le Système d'information sur les marchés agricoles, en particulier au vu des risques et incertitudes croissants qui pesaient sur les systèmes agroalimentaires, et a recommandé à la FAO de poursuivre et d'intensifier ses activités afin de faciliter la prise de décisions stratégiques éclairées et de promouvoir l'appui aux politiques et leur coordination, en fournissant des données et des informations objectives et actualisées ainsi que des systèmes d'alerte rapide, des évaluations et des projections relatives aux marchés, et des recommandations de politique générale;
- h) a encouragé la FAO à intensifier ses activités de recherche en ce qui concerne les distorsions des marchés des denrées alimentaires et des intrants agricoles, notamment en ce qui concerne les échanges internationaux, et à surveiller leurs incidences sur la résilience du système agroalimentaire mondial;
- i) a encouragé la FAO à réfléchir à la conception de dispositifs de financement dans un contexte où l'on cherche à réduire autant que possible les risques pour les systèmes agroalimentaires.

X. L'innovation et les technologies comme accélérateurs: modèle d'activité de la FAO adapté aux objectifs fixés pour garantir une transformation inclusive, efficace, résiliente et durable des systèmes agroalimentaires

12. Le Comité:

- a) a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la promotion de l'innovation et des technologies comme accélérateurs, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- b) a salué les efforts déployés par la FAO pour favoriser un impact plus rapide en élaborant le modèle d'innovation mondial et ses trois composantes et services clés que sont les zones d'accélération, les pôles d'innovation et les incubateurs;

³ Objectif de développement durable 2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- c) a encouragé l'intégration systématique de l'innovation et des technologies dans les programmes de la FAO en vue de combler les lacunes en matière de science, de technologie et d'innovation à tous les niveaux et d'aider ainsi les membres à atteindre les ODD et à mener à bien la transformation des systèmes agroalimentaires, en collaboration avec les partenaires concernés;
- d) est convenu du rôle déterminant que les jeunes, les peuples autochtones et les femmes jouent dans le domaine de l'innovation et a encouragé la FAO à continuer de faire participer activement ces groupes de population prioritaires aux travaux sur la science, la technologie et l'innovation.

XI. Informations actualisées sur l'initiative «Un pays, un produit prioritaire» (point présenté pour information)

13. Le Comité a pris note de l'état d'avancement de l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», dans sa première phase de mise en œuvre, et a pris acte des résultats obtenus dans les cinq pays de démonstration, ainsi que des possibilités de reproduire et d'étendre ces résultats à d'autres pays où des projets sont susceptibles d'être menés.

XII. Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main (point présenté pour information)

14. Le Comité s'est félicité des informations actualisées sur les progrès accomplis dans le développement et la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main qui lui ont été communiquées, ainsi que du soutien technique apporté par la FAO à 67 pays membres, jusqu'à présent, dans les domaines de la mise au point de plans d'investissement, de la programmation, du suivi et du renforcement des mesures, en vue de la transformation des systèmes agroalimentaires.

XIII. Initiative Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS) (point présenté pour information)

15. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS) et a invité la FAO à continuer à encourager les possibilités d'y intégrer d'autres cultures traditionnelles et autochtones.

XIV. Renforcement des interfaces entre science et politiques au service des systèmes agroalimentaires (point présenté pour information)

16. Le Comité est convenu que le renforcement des interfaces entre science et politiques contribuait à la concrétisation de la vision inscrite dans la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, a noté les progrès accomplis dans l'élaboration d'un projet d'orientations sur le renforcement des interfaces entre science et politiques au service des systèmes agroalimentaires au niveau national, lequel comprend diverses perspectives régionales, et a dit attendre avec intérêt de recevoir des orientations supplémentaires ayant trait à d'autres niveaux.

XV. Résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité (point présenté pour information)

17. Le Comité a pris note des points saillants de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité et a félicité la FAO pour le succès de son organisation et pour le rôle qu'elle joue en tant qu'espace neutre.

**XVI. Résultats de la Conférence mondiale de la FAO
sur la mécanisation agricole durable
(point présenté pour information)**

18. Le Comité:

- a) s'est félicité de l'organisation de la Conférence mondiale de la FAO sur la mécanisation agricole durable;
- b) a noté que les membres et les parties prenantes avaient réservé un accueil favorable à la Conférence mondiale et que celle-ci avait permis d'aborder en temps opportun des questions à la fois pertinentes et pressantes dans la perspective de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables;
- c) a préconisé que l'on fasse un suivi concernant l'appel à l'action qui avait été lancé aux communautés de parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la mécanisation agricole durable.

**XVII. Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action
(point présenté pour information)**

19. Le Comité a accueilli favorablement le document d'information sur l'élaboration de la *Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action*, en soulignant le rôle important et pertinent que jouent les forêts pour relever les défis du changement climatique, de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté et de la perte de biodiversité, et a pris note du processus d'élaboration de cette feuille de route.

**XVIII. La bioéconomie au service d'une alimentation
et d'une agriculture durables
(point présenté pour information)**

20. Le Comité:

- a) s'est félicité des riches informations apportées sur les activités de la FAO dans le domaine de la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, s'est dit satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre du domaine de programme prioritaire relatif à cette question;
- b) a dit attendre avec intérêt les délibérations du Conseil à ce sujet lors de sa 174^e session.

**XIX. Ordre du jour provisoire de la 138^e session du Comité du Programme
(point présenté pour information)**

21. Le Comité:

- a) compte tenu de l'article III de son Règlement intérieur, a pris note du document portant la cote PC 137/INF/9;
- b) a souligné qu'il importait que l'ordre du jour de sa prochaine session soit ciblé et a recommandé que les éventuels points qui seraient présentés pour information soient examinés dans le cadre d'une procédure de correspondance écrite.

XX. Date et lieu de la prochaine session

22. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait à Rome du 20 au 24 mai 2024.

XXI. Questions diverses

23. Le Comité a pris note du compte rendu oral de M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe, sur l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO.